

DÉPARTEMENT DU
NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

CANTON
D'HAZEBROUCK



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ- ÉGALITÉ- FRATERNITÉ

**Mesdames et Messieurs
les Présidents d'associations**

Merville, le 10 Janvier 2018

Objet : Subventions 2018
Réf : JD/SC-FV/MH

Mesdames, Messieurs,

Lors de la commission finances, il a été décidé de poursuivre sur les mêmes modalités que l'année dernière concernant les dossiers de demande de subvention.

Afin que vous puissiez effectuer vos demandes de subventions dans les meilleures conditions, nous vous prions de trouver ci-après les modalités de ce règlement.

Le dossier de subvention :

- Chaque demande de subvention doit impérativement être accompagnée du dossier (à retirer à l'accueil de la mairie ou à télécharger sur www.ville-merville.fr, rubrique Ma mairie/aide aux associations)
- Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.
- Le numéro de SIRET est obligatoire.
- Le bilan financier de l'association doit être impérativement détaillé avec extraits et soldes des comptes (compte courant, compte épargne...)
- Le nombre d'adhérent doit y figurer ainsi que le nombre de Mervillois
- Le rapport d'activités doit également être joint.

A ce titre, vous voudrez bien nous adresser au plus tard le **20 Février 2018** au Service Finances ces pièces à moins que vous renonciez au bénéfice de cette subvention, auquel cas vous voudrez bien remplir et nous retourner le talon ci-dessous.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

**Sophie Caron,
Adjointe aux Finances**



Je soussigné(e)....., Président(e) de l'association.....
renonce à l'attribution de la subvention 2018. Signature